



Déclaration préalable de l'UNSA-Education

CDEN du 14 novembre 2019

Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Madame la Directrice Académique,

Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

La carte scolaire 2019 s'est inscrite dans la dernière phase des dédoublements des CP et des CE1 en REP et REP+ avec 25 créations de classe dans le cadre du dispositif, soient plus de la moitié des ouvertures effectuées. L'Unsa-Education déplore que cette année encore les moyens octroyés à notre département ne soient pas à la hauteur des besoins et de la réalité du terrain. Seule la variable d'ajustement PES nous a permis de faire une rentrée sans être dans le négatif. Certaines écoles restent encore avec des effectifs élevés. A l'Unsa-Education nous continuons de revendiquer un abaissement des seuils que nous pensons ne plus être acceptables. En effet, pour proposer un accueil de qualité, nous revendiquons 24 élèves par classe de la maternelle au lycée, 20 pour les établissements des territoires les plus fragiles. Nous déplorons aussi la disparition lente mais bien programmée du dispositif PDMQDC. En effet, ce sont 3 dispositifs qui ont disparu au profit d'ouvertures. Supprimer un poste de PDMQDC pour pallier les nécessités de la carte scolaire n'est pas une solution acceptable face aux besoins des équipes éducatives. C'est bien une aide pédagogique qui disparaît dans des écoles qui, sans appartenir au réseau d'éducation prioritaire, ont des problématiques difficiles et demandent une attention particulière.

Lors de la rentrée 2019, les évaluations nationales « deuxième génération » ont de nouveau été mises en place. Si l'on ne peut que se féliciter des améliorations apportées au dispositif, la communication du ministre de l'Éducation Nationale nous laisse perplexe. Les enseignants de CP et de CE1 ont à peine fini de rentrer les réponses de leurs élèves que le ministre communique déjà sur une progression positive : « Le niveau remonte ! ». Il y voit les premiers signes de l'efficacité de sa politique. Or, il suffit de se pencher un peu plus attentivement sur la note de la DEPP pour se rendre compte qu'il faut rester prudent sur ces premiers résultats. Rappelons-le, l'objectif affiché des évaluations nationales CP/CE1 est de permettre aux enseignants de déceler les élèves susceptibles de rencontrer des difficultés dans les apprentissages à mener dans ces classes, afin de pouvoir mettre en œuvre des aides adaptées. Elles sont donc présentées comme « prédictives » et non pas « sommatives » : elles ne sont donc pas censées évaluer les acquis de chaque élève. En conséquence, elles ne peuvent pas servir à mesurer l'évolution du niveau global d'une année sur l'autre et ne doivent être, en aucun cas, le faire valoir d'une politique ministérielle.

L'Unsa-Education aimerait aussi revenir sur la triste actualité de ce début d'année avec le suicide de Christine Renon, directrice d'une école de Pantin dans le 93. Nous alertons depuis des années sur la question de la direction d'école. Mais au-delà de cette problématique, c'est toute une profession qui est en souffrance. Lors du CTMEN du 6 novembre, les chiffres inquiétants du nombre de suicide au sein du ministère de l'Éducation Nationale sont parus pour la première fois : 58 suicides en 2018-2019, 11 suicides depuis la rentrée 2019. Il est plus que jamais temps de mettre en place une médecine du travail efficace, accès sur la prévention. Ce mal-être révèle aussi l'importance des CHSCT, levier d'action majeur des collègues bien souvent isolés dans leurs établissements. La suppression

programmée des CHSCT aggravera la prise en charge de celles et ceux qui sont en souffrance. A l'Unsa-Education nous pensons qu'une réflexion approfondie sur la fonction de direction d'école est nécessaire. Il est temps de trouver des solutions pérennes pour les années futures mais aussi de prendre des décisions d'urgence pour une amélioration rapide de leurs conditions de travail telles que :

- l'octroi de journées de décharges ponctuelles supplémentaires pour palier à des besoins, à la demande des directeurs et directrices, pour l'année scolaire 2019-2020 ;
- l'allègement, par l'administration, des tâches jugées non essentielles au bon fonctionnement des écoles ;
- la tenue des réunions de directeurs sur le temps scolaire ;
- la mise en place de réunions entre pairs pour leur donner un espace de parole et les sortir de leur isolement.

Au-delà de ces mesures d'urgence, l'Unsa-Education et le SE-Unsa seront force de propositions auprès du ministère pour porter des revendications visant à donner un véritable statut fonctionnel aux directeurs et directrices d'école ainsi que la reconnaissance qui leur est due, du temps de décharge supplémentaire dédié à leur fonction et l'aide administrative dont ils ont besoin.

Pour le 2nd degré, le bilan de la rentrée dans les collèges du département montre, cette année encore, des effectifs beaucoup trop importants, notamment sur 3 niveaux, pour les établissements de Courville, St Prest et Luisant. Ces deux derniers établissements reçoivent pourtant des élèves de l'ex-collège Jean Moulin et sont donc en plus, en forte progression d'effectif avec respectivement 66 et 91 élèves de plus.

Les élèves de l'ex-Jean Moulin sont donc confrontés à bien des difficultés cette année, au-delà du seul changement d'établissement, à gérer le manque de manuels, la promiscuité des cours de récréation vu l'afflux d'élèves et l'attente à la demi-pension.

Pour les ULIS, ce sont 14 dispositifs sur les 23 qui dépassent les seuils préconisés.

Nous tenons à remercier le conseil départemental pour le renouvellement du parc informatique des collèges, qui en avait bien besoin. Néanmoins, des dysfonctionnements persistent dans le suivi de ces matériels. Ainsi, il aura fallu pas moins de 7 « tickets », l'intervention d'un principal, d'un Inspecteur Pédagogique Régional et 5 mois d'attente pour que des problèmes de son soient résolus dans un collège. De même, la mise en place des vidéoprojecteurs a été digne d'un feuilleton à suspense : d'abord les câbleurs, puis les poseurs des mâts puis la mise en place des vidéoprojecteurs, mais quand la dernière équipe, chargée des réglages, arrive, patatras, les câbles sont trop courts, ou ne correspondent pas au matériel posé. Bref, une attente de 4 mois pour pouvoir enfin s'en servir !

Du côté des lycées, arrêtons-nous aussi sur la réforme du lycée général et technologique. Les retours de nos collègues sont inquiétants : entre les nouveaux programmes dont les contenus sont extrêmement ambitieux, les échéances qui touchent désormais les classes de 1^{ère} dès le mois de novembre et le manque de lien avec le post-bac rendant les élèves et leurs parents fébriles, il est urgent d'entendre les collègues et de prendre en compte leurs demandes d'amélioration.

La Loi pour la l'école de la Confiance a apporté une multitude de changements à un rythme effréné (réforme du lycée évoquée plus haut, rénovation de la voie professionnelle, nouveaux programmes, changement des Espé en Inspé sans encore connaître les nouvelles maquettes de master, mise en

place des PIAL à marche forcée, loi Pour la Liberté de choisir son avenir professionnel et ses conséquences sur les PsyEN Edo, ...) De nombreux personnels sont bousculés dans leurs missions, alors que tous nous font part, régulièrement, de leur besoin de stabilité et de voir leurs engagements s'inscrire dans la durée.

Cette même loi stipule, dans l'article 25 du chapitre IV : Le renforcement de l'école inclusive de la loi pour l'école de la Confiance, je cite : « Les élèves accompagnés dans le cadre de ces dispositifs sont comptabilisés dans les effectifs scolarisés. ». Voilà de nombreuses années que l'Unsa-Education réclame la comptabilisation des élèves des ULIS dans les moyennes établissements, mesure logique dans le processus d'inclusion des élèves relevant du handicap. Mais la loi ne suffit pas, à quand la parution des décrets d'application ? A l'Unsa-Education, nous serons vigilants à ce que ces élèves soient enfin pris en compte pour la carte scolaire 2020. On ne peut se targuer d'être précurseur dans l'école inclusive et ne pas montrer l'exemple d'une véritable inclusion de tous les élèves.

Nous venons également de prendre connaissance du rapport Azema-Mathiot. Ce rapport a le mérite d'envisager une meilleure prise en compte des écoles « orphelines » et des lycées « difficiles » et d'aborder le rôle joué par les écoles privées dans la ségrégation scolaire. Là où le bât blesse, c'est quand le rapport aborde la carte de l'éducation prioritaire. Elle resterait nationale pour les REP +, et passerait à la charge des recteurs pour les REP qui pourraient la redessiner en incluant les sites scolaires se trouvant dans les zones rurales en difficulté ou isolées. Pour l'Unsa-Education, il est important de conserver une carte nationale, sinon les moyens des Réseaux d'éducation prioritaire s'effilocheont au bénéfice d'autres priorités, donnant naissance à autant de politiques éducatives que d'académies, sans que les usagers et les personnels aient les moyens de débattre des enjeux et de peser efficacement sur les choix. A ce titre, le rapport se contente de mentionner la concertation avec les collectivités locales et ne mentionne jamais aucune instance académique, un mauvais signe en termes de démocratie sociale. Le ministre a annoncé l'ouverture d'une phase de consultation avant une mise en œuvre de ses décisions à la rentrée 2021. L'Unsa-Education demande que les organisations syndicales soient partie prenante de ces consultations. Il y portera ses propositions pour renforcer la reconnaissance des personnels dans les territoires où la difficulté scolaire et sociale est plus présente et pour assurer un service public de qualité sur l'ensemble du territoire.

A l'occasion de ce CDEN nous réaffirmons notre totale opposition au projet de loi pour la transformation de la Fonction Publique. Cette loi est destructrice pour les services publics car elle contourne le statut en accroissant le recours aux contractuels, réduit les capacités des organisations syndicales à défendre les collègues en supprimant les CAP sur la mobilité et les promotions et en fusionnant les CT et les CHSCT en CSA, entre autres décisions. L'Unsa-Education demande que les CT et le CHSCT restent deux entités distinctes, ainsi que le maintien d'un dialogue social de qualité entre les services du rectorat et de la DSDEN et les organisations syndicales.

Au sujet du projet de réforme des retraites, l'Unsa-Education n'a pu que constater, lors de la réunion du 7 novembre, l'absence de mesures concrètes qu'il avait demandées pour attester de l'engagement de l'exécutif. Les enseignants qui perçoivent peu d'indemnités et primes seraient largement perdants dans un système unique qui substituerait la prise en compte de toutes les rémunérations sur l'ensemble de la carrière au calcul de leur retraite sur l'indice détenu au cours des six derniers mois. Le président et le gouvernement l'ont d'ores et déjà reconnu comme ils ont reconnu le décrochage des salaires des enseignants par rapport à des corps équivalents de la fonction publique et aux enseignants des autres pays européens. Mais les mois filent sans que les engagements à revaloriser ne se concrétisent. **C'est pourquoi, l'Unsa-Éducation, appellent les personnels enseignants, d'éducation et les psychologues de l'Éducation nationale à se mettre en grève et à manifester le jeudi 5 décembre 2019 pour exiger des rémunérations qui reconnaissent enfin leurs métiers et leur garantissent le maintien de leur niveau de pension dans un futur système universel de retraites.**